



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Mémoire sur la filière uranifère au Québec

Position de la FCCQ dans le cadre de la consultation publique
du Bureau d'audiences publiques

30 octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	3
2. Position de la FCCQ relative à la filière uranifère au Québec	4
3. Rectifications relatives au secteur de l'uranium	5
4. Impacts d'un moratoire	10
5. Enjeux économiques liés au développement de la filière uranifère	11
6. L'uranium ailleurs au Canada	13
7. Conclusion et recommandations.....	14

1. Préambule

1.1 Présentation de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

1.2 Mise en contexte - situation de la filière uranifère au Québec

L'uranium est présent partout au Québec dans de nombreux environnements géologiques, et ce, en substance principale ainsi qu'en sous-produit ou en traces. On en retrouve plus particulièrement dans le Nord québécois notamment dans les monts Otish, à la baie d'Ungava (Nunavik), à la Baie-James, sur la Côte-Nord et dans la fosse du Labrador. Puisque l'exploration de cette ressource est au stade initial, notre connaissance quant à son potentiel demeure incomplète à ce jour quoique les estimations laissent présager un excellent avenir pour la filière uranifère.

Bien qu'il n'existe pas de mines d'uranium en exploitation au Québec, on dénombre toutefois plusieurs projets prometteurs à différents stades d'avancement. C'est le cas notamment du projet uranifère Matoush au nord de Chibougamau mis sur pied par la compagnie minière Ressources Strateco. Malgré cela, tous les travaux en cours ont été suspendus depuis que le gouvernement du Québec a décrété un moratoire en mars 2013.

Le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. La commission d'enquête du BAPE, présidée par M. Louis-Gilles Francoeur, souhaite consulter la population via une phase de préconsultation permettant de recueillir ses préoccupations suivi par une phase de questionnement et d'information visant à approfondir les enjeux pour conclure par une phase de présentation de mémoires.

C'est dans ce contexte que la FCCQ présente son mémoire qui porte principalement sur les éléments suivants :

- rappel de la position de la FCCQ relative à la filière uranifère au Québec;
- rectifications relatives au secteur de l'uranium;
- impacts d'un moratoire;
- enjeux économiques liés au développement de la filière uranifère;
- uranium ailleurs au Canada;
- quelques points de réflexion.

2. Position de la FCCQ relative à la filière uranifère au Québec

Dans le dossier de la filière uranifère, la Fédération des chambres de commerce du Québec a vivement manifesté son désaccord quant à un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des mines d'uranium au Québec. Il s'agit clairement d'un frein au développement économique de la province.

En effet, l'exploitation des richesses naturelles occupe un poids important dans l'économie du Québec et les retombées économiques de ce type d'exploitation sont nombreuses pour les communautés locales et régionales. En ce sens, la FCCQ

est également venue en appui aux villes de Chibougamau et de Sept-Îles pour soutenir l'avancement de projets miniers situés à proximité de leurs localités.

L'uranium fait partie des métaux de l'avenir et son potentiel doit être mis en valeur sur le territoire québécois. L'État québécois doit exploiter de manière sécuritaire une ressource de son sous-sol qui lui permettra de consolider sa position de producteur énergétique et de leader en réduction d'émissions de GES.

La FCCQ souhaite rappeler que le Québec a glissé au 21^e rang des meilleurs endroits au monde pour investir dans le domaine minier selon le classement annuel 2013 de l'Institut Fraser alors qu'il occupait le 1^{er} rang en 2008 et 2009.

3. Rectifications relatives au secteur de l'uranium

Au Québec, certains éléments erronés sont véhiculés lorsqu'il s'agit du développement des ressources naturelles. Quelle que soit la nature du projet, quelques acteurs se mobilisent à appliquer le même *modus operandi* qui, à terme, crée une confusion au sein de la population. L'ensemble de l'industrie minière n'y échappe pas et c'est encore plus vrai en ce qui concerne l'uranium. De ce fait, il nous apparaissait essentiel de rectifier le tir en défaisant certains mythes.

3.1 Normes et réglementations applicables

Il est assez fréquent d'entendre au Québec que les mesures de protection ou les analyses environnementales effectuées par le gouvernement fédéral sont sujettes à caution. La FCCQ n'est pas en mesure de porter un jugement global à ce sujet. Mais elle tient à préciser que le cadre réglementaire pour le développement et l'exploitation des mines d'uranium au Canada est l'un des plus rigoureux et stricts qui soient. Le Canada, qui a produit jusqu'à présent près de 22 % de l'uranium mondial avec les gisements à très haute teneur (jusqu'à 20 % U₃O₈), fait figure de

référence et de leader incontesté en matière de réglementation et de sécurité nucléaire.

Cette industrie a des activités encadrées par la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) au fédéral, ainsi que par la Loi sur les mines et la Loi sur la qualité de l'environnement au provincial. À cela s'ajoutent des codes de conduite de l'industrie, dont la Norme E3 Plus - cadre de référence pour l'exploration minérale responsable - de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC).

Au sujet de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, elle a le pouvoir de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation des substances nucléaires, de l'équipement et des renseignements réglementés au Canada. Elle a également le mandat de protéger le public indépendamment de la contingence politique. La CCSN détient des moyens considérables et a à son emploi plus de 800 personnes, y compris un grand nombre de spécialistes de haut niveau en environnement, biologie, économie, ingénierie... Aucun ministère ou organisme québécois ne dispose d'une expertise comparable.

Le Canada s'est également doté de règles strictes concernant l'exportation de l'uranium. En effet, il est illégal d'exporter de l'uranium, des composantes nucléaires ou des technologies pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires. De plus, les articles à caractère nucléaire ne peuvent être expédiés qu'aux pays qui remplissent les exigences strictes de la politique de non-prolifération nucléaire du Canada.

À ce sujet, le Canada est l'un des 189 États signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1970) dont l'objectif est de prévenir la

propagation des armes nucléaires. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) veille au respect des termes de ce traité tandis que la CCSN contrôle rigoureusement les exportations nucléaires pour s'assurer qu'elles ne contribuent pas à la fabrication d'armes ou d'autres engins explosifs nucléaires.

3.2 Impacts de l'uranium sur le milieu naturel

Un autre argument mis de l'avant par certains acteurs concernés est l'impact environnemental. Encore là, l'argumentaire est construit à notre avis sur des inexactitudes. Quoique fondamental en-soi, la préoccupation de l'environnement ouvre parfois la porte à des dérapages ou l'émotion outrepassé les faits.

Il faut savoir que les techniques d'exploration concernant l'uranium sont comparables à celles mises en œuvre pour la recherche d'autres types de gisements outre quelques paramètres propres à la recherche de ce minerai. Au Canada, les travaux d'exploration incluant les forages s'effectuent dans des conditions très contrôlées ce qui rend l'impact sur l'environnement quasi nul.

Comme dans tout autre secteur d'activité, l'industrie minière a acquis des connaissances à travers les années et investi beaucoup d'efforts de recherche dans les méthodes et les techniques visant à éliminer l'empreinte sur l'environnement. Selon la CCSN, l'importante évolution qu'a connue la gestion des stériles et des résidus provenant de l'extraction de l'uranium a permis de réduire au maximum les risques de bris de digues et les déversements accidentels.

Sous la supervision de la CCSN, tous les déchets radioactifs sont entreposés dans des installations de stockage sûres et sécuritaires selon leur niveau d'intensité et leur provenance. D'ailleurs, elle favorise désormais les méthodes selon lesquelles les résidus miniers ne sont plus entreposés en surface, mais bien dans des fosses adjacentes aux mines, ou bien sous-terre. Ces méthodes contribuent à réduire au

maximum les risques à long terme pour l'environnement, en particulier à éliminer le risque de déversements lors d'un bris de digue.

Aussi, une société minière ne peut en aucun cas exploiter une mine d'uranium au Canada sans avoir démontré à travers des études préalables extrêmement détaillées et rigoureuses sa capacité à exploiter un gisement dans des conditions sécuritaires pour la santé des travailleurs et des populations environnantes, et de façon à protéger l'environnement. Avec les exemples de gisements à haute teneur exploités en Saskatchewan, soulignons encore que les normes en vigueur aujourd'hui au Canada ne conduisent à aucune contamination radioactive liée aux résidus miniers.

Finalement, toutes les sociétés minières sans exception doivent soumettre à la CCSN un plan de restauration du site dès la conception d'un projet uranifère. Ce plan doit être accompagné d'une garantie financière qui assurera la totalité des coûts de restauration même dans le cas des projets d'exploration avancée.

Ainsi, on constate que l'environnement est priorisé à travers toute la chaîne de la filière uranifère; de l'exploration jusqu'à la restauration. En ce sens, la CCSN délivre un permis distinct pour chacune des phases du cycle de vie d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium. Il est également important de préciser que toutes les mines d'uranium en exploitation au Canada sont certifiées ISO 14001, une norme internationale de qualité en gestion environnementale.

3.3 Impact sur la santé des travailleurs et des populations

Une autre idée véhiculée vise la santé des Québécois. Grosso modo, on sous-entend que les compagnies minières, et par ricochet le gouvernement canadien qui les a entérinés se jouent de la santé de notre population.

Selon la réputée CCSN, plusieurs études scientifiques ont établi que les travailleurs actuels de l'industrie de l'extraction et du traitement de l'uranium sont en aussi bonne santé que la population générale, tout comme le public résidant à proximité d'une mine ou d'une usine de concentration d'uranium¹. De plus, elle affirme n'avoir répertorié aucune manifestation de maladie attribuable à l'exposition à l'uranium au Canada.

Afin de contrer une stratégie de désinformation, la directrice générale de la Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques de la CCSN, la Dre Patsy Thompson, a publié une lettre² intitulée « Des docteurs interprètent mal les preuves scientifiques sur l'extraction minière d'uranium et la santé » en réponse à un article paru dans *Médecin de famille canadien*. Elle y dénonce les stratégies employées par certains médecins désirant s'immiscer dans le dossier de l'uranium. Elle les accuse notamment d'avoir insufflé délibérément un sentiment de peur au sein de la population en manipulant les résultats et les conclusions de six études produites à partir des documents de PubMed³.

Plus près de nous, on observe une situation similaire sur la Côte-Nord où un mouvement contre l'exploration de l'uranium a pris racine chez un regroupement de médecins. Leurs menaces ont toutefois été suffisantes pour semer un vent d'inquiétude chez les citoyens. La Direction de la santé publique de la Côte-Nord, initialement non opposée à l'uranium, a depuis publié un second rapport prenant en compte les appréhensions d'une partie de la population. Les médias et les groupes militants ont pris le relais alimentant ainsi la spirale de la crainte où l'analyse des faits a fait place à l'émotion.

¹Commission canadienne de sûreté nucléaire, communiqué de presse, 22 décembre 2009
http://www.suretenucleaire.gc.ca/fra/resources/news-room/news-releases/index.cfm?news_release_id=364

² Commission canadienne de sûreté nucléaire, 8 octobre 2014
<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fra/resources/news-room/letters/2014/20141008-Canadian-Family-Physician.cfm>

³ US National Library of Medicine. National Institutes of Health.

4. Impacts d'un moratoire

Selon la Fédération des chambres de commerce du Québec, le maintien du moratoire sur l'industrie de l'uranium serait un frein inutile au développement du Québec. D'abord, la filière uranifère québécoise a déjà fait l'objet d'une analyse en profondeur par les chercheurs de DIVEX⁴ dans le cadre d'un rapport⁵ réalisé à la demande même du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Qui plus est, aucun fait nouveau ne démontre que la Commission canadienne de sûreté nucléaire manque à son devoir d'encadrement et de surveillance de la filière uranifère canadienne. Aussi, nous sommes préoccupés par le fait que ce soit l'ensemble du secteur d'exploration des mines au Québec qui en paye le prix. En effet, de l'uranium en trace peut être aussi retrouvé dans plusieurs autres types de gisements, notamment avec les gisements de terres rares, de niobium, de tantale, mais aussi certains types de gisements de cuivre et d'or.

La FCCQ croit également que le développement du Québec passe par la valorisation et la diversification de son potentiel minéral en exploitant le sous-sol de nouvelles régions ainsi que de nouveaux types de gisements. Le prolongement du moratoire signifierait en quelque sorte la mort de projets porteurs tels que celui de Matoush dans les monts Otish. Les projets en phase d'exploration et de développement exigent d'importantes sommes d'argent. Un moratoire viendrait tout simplement dilapider les investissements déjà réalisés tout en minant la confiance des investisseurs.

À ce sujet, il est clair que cette situation crée, encore une fois, un climat d'incertitude vis-à-vis du Québec chez les investisseurs à l'échelle mondiale. Avec

⁴ DIVEX est un réseau de recherche géoscientifique indépendant regroupant sept universités québécoises

⁵ DIVEX, Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois, 10 avril 2014 <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/PR3.pdf>

le moratoire sur l'uranium, le gouvernement du Québec envoie un message négatif qui contredit les conditions gagnantes de notre pays, incluant notre réputation internationale au sein de cette industrie.

5. Enjeux économiques liés au développement de la filière uranifère

5.1 Potentiel économique de l'industrie

Le Kazakhstan suivi par le Canada et l'Australie produisent les deux tiers de l'uranium dans le monde. Notre pays occupe ainsi le deuxième rang des plus grands producteurs. On dénombre quatre mines en production au Canada, dont la mine McArthur River (au nord de la Saskatchewan) qui est le gisement producteur d'uranium le plus important au monde de par sa production annuelle. En 2013, l'uranium a été l'une des principales substances minérales produites au Canada par la valeur de sa production, estimée à 0,77 milliard de dollars.

La santé de l'industrie uranifère canadienne repose essentiellement sur le jeu de l'offre et de la demande. Aussi, on a constaté depuis 2004 une relance mondiale de l'exploration due à une forte demande de l'uranium. Il faut savoir que l'uranium répond aux besoins des sociétés industrielles de produire de l'énergie sans émission de GES, et à son relativement faible coût si l'on compare à d'autres ressources telles que le charbon ou le pétrole.

L'essentiel de l'uranium produit dans le monde sert à alimenter les centrales nucléaires civiles pour répondre à la demande en électricité, incluant la demande croissante des pays émergents. Aussi, on estime que la population mondiale atteindra 9,5 milliards d'humains en 2050. Selon un récent rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), cette croissance entraînera des besoins énergétiques multipliés par un facteur de 3 où la part des

énergies peu carbonées (renouvelables, nucléaire) dans la production d'électricité devrait passer de 30 % à 80 %. Toujours selon le GIEC, l'énergie nucléaire représenterait dans ce cas-ci un choix environnemental considérant la quantité minimale de gaz à effet de serre (GES) émise au cours du cycle de production. Qui plus est, l'énergie nucléaire est disponible à grande échelle et peut ainsi répondre aux besoins énergétiques actuel et futur de la planète.

L'uranium répond également aux besoins de la médecine nucléaire qui a subi les soubresauts de la crise mondiale des isotopes médicaux. La fermeture temporaire du réacteur de Chalk River en Ontario et l'interruption en approvisionnement avaient créé une pénurie qui a eu pour effet de retarder les tests de dépistage du cancer et le traitement de milliers de patients à travers le monde. En plus de valider l'importance de la technologie nucléaire, la crise des isotopes médicaux a démontré que les alternatives existantes ne pouvaient répondre entièrement aux besoins présents.

Outre l'énergie et la médecine, l'uranium est également utilisé en irradiation des aliments et en désalinisation de l'eau. L'utilisation de cette technologie ne s'essouffle pas, au contraire, elle prend de l'ampleur. L'exploration et l'exploitation de l'uranium permettent donc l'utilisation d'une technologie à la fois indispensable et évolutive.

5.2 Impacts socio-économiques au Québec

L'industrie minière rapporte beaucoup au Québec et la filière uranifère ne ferait pas exception à court, moyen et long terme. Elle contribuerait assurément à la prospérité économique avec des retombées financières, mais aussi des impôts et des taxes soutenant ainsi les programmes sociaux si chers aux Québécois.

En premier lieu, la filière uranifère contribuerait à désenclaver le territoire québécois de par la construction de nouvelles infrastructures de transport terrestre

tandis que dans certains cas, le réseau des télécommunications serait modernisé. De plus, elle engendrerait possiblement l'ajout d'infrastructures municipales pour répondre aux besoins grandissants des localités.

De ce fait, les municipalités et les communautés autochtones situées à proximité des projets uranifères verraient l'ensemble de leurs activités économiques stimulées tandis que les villes situées au sud bénéficieraient de la demande en produits et services. L'industrie minière est également réputée pour offrir des emplois directs très bien rémunérés avec des avantages sociaux compétitifs si l'on compare avec d'autres secteurs d'activités.

Les programmes de formation serviraient les intérêts à la fois des Premières Nations et des allochtones. Le développement d'une expertise technique et scientifique conduirait le Québec à renforcer sa position en matière d'innovation. La filière uranifère permettrait d'améliorer la compétitivité du Québec sur la scène internationale en plus d'engendrer une nouvelle génération d'entrepreneurs et d'entreprises réputées.

6. L'uranium ailleurs au Canada

6.1 Le cas de la Saskatchewan

Le Canada se classe au deuxième rang des plus importants producteurs d'uranium au monde grâce aux mines d'uranium de la Saskatchewan qui fait office de leader sur la scène nationale depuis 60 ans. En 2013, le Canada assurait 16 % de la production mondiale d'uranium.

Outre la qualité de ses gisements, le succès de la filière uranifère de nos voisins de l'Ouest repose notamment sur l'appui massif des citoyens à 79 % incluant celui des

communautés et des réserves au nord de la Saskatchewan à 76 %⁶. Afin d'informer la population et de s'assurer de son adhésion, des visites et des consultations ont lieu auprès des groupes et communautés autochtones à toutes les étapes de la vie d'une installation.

L'industrie uranifère de la Saskatchewan, comme partout au Canada, est régie par des lois, des normes et des règlements qui permettent des pratiques exemplaires en plus de bénéficier de l'expertise de spécialistes reconnus mondialement.

6.2 Le cas du Labrador

Par ailleurs, en décembre 2011, le gouvernement inuit du Nunatsiavut, dont le territoire est situé au Labrador, a annoncé la fin du moratoire sur l'exploitation uranifère à la suite de consultations publiques. Le moratoire avait été adopté en avril 2008 pour permettre, entre autres, la réalisation d'études et la mise en place d'une législation pour la protection de l'environnement.

7. Conclusion et recommandations

La Fédération des chambres de commerce du Québec appuie le développement de la filière uranifère au Québec. Elle est également d'avis que le moratoire sur l'exploration et l'exploitation des mines d'uranium au Québec depuis mars 2013 doit être levé, et ce, dans les plus brefs délais.

À travers son mémoire, la Fédération souhaite également transmettre certains points de réflexion au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement quant au fondement de cet exercice.

⁶ Fast Consulting, Intelligence Community, novembre 2013.

L'acceptabilité sociale est un thème récurrent au sein de l'industrie minière tout comme le développement durable. Quoique légitime et nécessaire, on remarque qu'il est souvent instrumentalisé par certains acteurs réticents au développement ou encore à des fins de surenchères au détriment d'une population qui n'a pas toujours accès à toute l'information requise. Au final, trop souvent, l'émotion a raison des faits.

Dans ce contexte, il s'avère opportun de définir le concept d'acceptabilité sociale ainsi que son processus afin que les parties prenantes puissent bien saisir les bases de l'analyse d'un projet. Aussi, il devrait inclure la prise en compte de l'intérêt collectif de la population québécoise.

- **La FCCQ recommande d'implanter un plan cohérent d'approbation des projets et de gestion des ressources naturelles, prédéfini et prévisible qui tient compte:**
 - de la révision de la structure administrative, consultative ainsi que des compensations à verser au gouvernement et aux collectivités locales;
 - du rééquilibrage du processus de consultation publique et du traitement administratif d'un projet;
 - de la prise en compte des aspects économiques des grands projets;
 - du nécessaire leadership du gouvernement dans le développement de nos ressources en définissant à quel niveau les instances locales et régionales doivent être consultées, en tenant notamment compte des particularités des projets en territoire autochtone.

L'intérêt des citoyens pour le dossier de l'uranium est limité. Cet intérêt ne ressort que localement quand des campagnes de peur ciblées sont mises en œuvre par des opposants systématiques (Sept Îles, Mistissini, Hautes-Laurentides). La phase de préconsultation chapeautée par le BAPE permettant de recueillir les préoccupations demeure sans réponse. Seule une poignée de citoyens ont participé

aux séances publiques tenues dans différentes villes au Québec. À contrario, les séances du BAPE s'avèrent une plateforme pour les opposants qui en profitent pour véhiculer de l'information erronée en plus de mousser leur campagne médiatique.

D'autre part, on remarque que la plupart des gens ne sont pas au fait des enjeux de la filière uranifère au Québec. La situation est d'autant plus désolante que les faits scientifiques jouent en faveur de l'industrie uranifère. À l'instar de la Saskatchewan, l'État a le devoir d'informer la population en se basant sur des faits réels et de contrer la désinformation qui décrit l'activité minière comme une nuisance. Mais que peuvent les experts présents aux séances du BAPE devant une salle vide sans aucun média pour relayer l'information?

- **La FCCQ recommande que le BAPE, tout comme le gouvernement, s'assure de fournir à la population une information transparente et équilibrée tout au long du processus. De telle façon, elle sera à même de juger des recommandations du BAPE au terme de l'exercice et de l'importance de l'uranium dans le développement économique du Québec.**

La nouvelle gouvernance autochtone doit s'inscrire dans le respect des ententes convenues entre le gouvernement et les Premières Nations et Inuits concernant l'utilisation des terres conventionnées ou non. L'exemple du projet Matoush est à cet égard un signal : ce projet uranifère est situé sur des terres publiques de catégorie 3 consacrées au développement économique. Bien qu'ayant répondu à toutes les exigences réglementaires de la CCSN encadrant l'uranium au Canada, son développement est bloqué.

Au-delà de l'uranium, le développement d'autres projets pourrait être contesté au nom du même principe d'acceptabilité, et ce qui est un motif de réelle inquiétude, même si ces projets sont situés sur des terres destinées au développement. À terme, le Québec, qui constitue en soi une juridiction minière, risque d'être

fragmenté en différentes entités régionales ou locales, avec des règles arbitraires, imprévisibles, imprécises, négociées de gré à gré.

- **La FCCQ recommande le strict respect des ententes de gouvernance en vigueur afin d'assurer un développement économique et social harmonieux, transparent et responsable dans l'ensemble du Québec.**

Le Projet de loi no 70 de la Loi modifiant la Loi sur les mines sanctionné le 10 décembre 2013 permet l'exploration et d'exploitation de l'uranium au Québec. La poursuite du moratoire viendrait contredire le sens de cette nouvelle loi dont s'est doté tout récemment le Québec.

Dans l'exemple de Strateco, avec des investissements s'élevant à près de 120 M\$, tous les travaux ont été réalisés dans le respect des règlements en vigueur. De façon imprévisible, l'exploration sous terre du projet a été bloquée par le gouvernement du Québec malgré l'accord de la CCSN qui a autorité sur toutes les activités concernant l'uranium au Canada, incluant un pouvoir de coercition. Encore une fois, cette dichotomie envoie un message négatif à l'ensemble de l'industrie minière en plus de ternir l'image du Québec.

- **La FCCQ recommande de s'appuyer sur la Loi sur les Mines afin de ne pas compromettre la crédibilité du Québec.**